

Descriptif du programme:

Référence Programme OGDPC	41121500009
Titre du programme	Activités physiques et pathologies dégénératives
Référence organisme	
Lien sur votre site: http://	www.atout-org.com/sofmer2015/

Catégories professionnelles :

1. Paramédicaux

- Ergothérapeute
- Masseur-kinésithérapeute

2. Médecin

- Chirurgie orthopédique et traumatologique
- Gériatrie / Gérontologie
- Médecine du travail
- Médecine physique et de réadaptation
- Rhumatologie

3. Infirmiers

- Infirmier Diplômé d'Etat (IDE)

4. Paramédicaux

- Orthésiste
- Prothésiste

Orientation

1. Orientation n° 1 : contribuer à l'amélioration de la prise en charge des patients. S'inscrivent dans cette orientation les programmes de développement professionnel continu ayant notamment pour objectifs

- l'optimisation des stratégies diagnostiques et thérapeutiques dans les pathologies aiguës et chroniques
- la promotion des parcours de santé et de soins, comprenant pour le patient le juste enchaînement de l'intervention des différentes compétences professionnelles liées directement ou indirectement aux soins préventifs et curatifs
- la maîtrise des indications et contre-indications des actes diagnostics et thérapeutiques, des prescriptions en matière de médicaments, de dispositifs médicaux, d'examens biologiques, de transports sanitaires
- les programmes d'études cliniques et épidémiologiques visant à évaluer des pratiques et à actualiser et/ou compléter des recommandations de bonne pratique clinique

2. Orientations n°2 : contribuer à l'amélioration de la relation entre professionnels de santé et patients. S'inscrivent dans cette orientation les programmes de développement professionnel continu ayant notamment pour objectifs

- le développement de l'information et de l'autonomie du patient
- de favoriser le bon usage et l'observance des traitements

- l'amélioration de la qualité de vie du patient et la prise en charge des personnes fragiles et/ou handicapées, et de leur entourage
- la formation à l'éducation thérapeutique (permettre aux patients atteints de maladie chronique d'acquérir ou de développer les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux l'évolution de leur maladie)

3. Orientations n°3 : contribuer à l'implication des professionnels de santé dans la qualité et la sécurité des soins ainsi que dans la gestion des risques. S'inscrivent dans cette orientation les programmes de développement professionnel continu ayant notamment pour objectifs

- de développer une approche sur la pertinence des soins et des actes par des outils adaptés à son amélioration

4. Orientation n° 4 : contribuer à l'amélioration des relations entre professionnels de santé et au travail en équipes pluriprofessionnelles. S'inscrivent dans cette orientation les programmes de développement professionnel continu ayant notamment pour objectifs

- l'élaboration de référentiels communs et de coopérations professionnelles
- la coordination de la prise en charge : organisation, plans de soins, protocoles pluridisciplinaires, dossier médical notamment au niveau territorial, relation entre médecins traitants et correspondants

5. Orientation n° 5 : contribuer à l'amélioration de la santé environnementale. En lien avec les axes développés lors de la conférence environnementale, le développement professionnel continu mettra notamment l'accent sur

- les actions que peuvent mettre en place les professionnels de santé, notamment celles inscrites dans le plan national santé environnement 2009/2013 et le plan national santé au travail 2010/2014.

Type de programme	mixte
-------------------	-------

Méthodes

1. Pédagogique ou cognitive

** En groupe*

◦ Formation présentielle (congrès scientifique, séminaire, colloque, journée, atelier, formation interactive, formation universitaire...)

2. Analyse des pratiques

** Revue de dossiers et analyse de cas*

◦ Groupe d'analyse de pratiques, staff des équipes médico-soignantes ou médico-techniques, pratiques réflexives sur situations réelles

** Indicateurs*

◦ Suivi d'indicateurs

◦ Audit clinique

** Analyse de parcours de soins*

° Chemin clinique

* *Analyse de parcours professionnel*

° Bilan de compétences

3. Approche intégrée à l'exercice professionnel

* *Exercice coordonné protocolé pluriprofessionnel (en réseaux, maisons, pôles ou centres de santé ...)*

Mode d'exercice du participant	Libéral Salarié CDS Salarié non CDS (y compris hospitalier)			
Année de début du programme	2015			
Durée	Annuelle			
Résumé (500 caractères max.)	La prise en charge des pathologies dégénératives musculo-squelettiques comme l'arthrose nécessite le recours à la pratique d'une activité physique régulière, que ce soit des exercices spécifiques à visée articulaire ou une activité aérobie. Le recours à cette pratique reste insuffisant. Il est par conséquent nécessaire de sensibiliser et former les praticiens de terrain à ce type de prise en charge.			
Recommandation de l'organisme	Participation obligatoire au congrès sofmer Montpellier 2015 avec participation à la session cognitive Arthrose et Activités physiques le vendredi 9 octobre de 8h30 à 10h.			
Pré-requis	Pré-requis souhaités : connaissance générale sur la pathologie arthrosique et de la prescription de l'activité physique.			
Nombre d'étapes	3			
Concepteur du programme	Association SOFMER			
Nombre total prévisionnel de participants au programme	30			
Prix de vente du programme pour un participant :	0 €			
Forfaits				
Du	Au	Coût total pour l'OGDPC pour un participant	Forfait versé par l'OGDPC pour l'organisme	Forfait versé par l'OGDPC pour le praticien
01/01/2014	31/12/2014	722 €	722,00 €	0 €
01/01/2015	31/12/2015	722 €	722,00 €	0 €
Nombre de participants maxi par session		30		

Les étapes:

Etape 1			
Format	Présentiel	Durée (en jours)	0.5
Titre	Session cognitive : Arthrose et Activités physiques le vendredi 9 octobre de 8h30 à 10h		
Description	Communications orales		

Etape 2			
Format	Présentiel	Durée (en jours)	0.5
Titre	Session pratique : Activités physiques et pathologies dégénératives		
Description	Description de l'atelier : - Pleinière * recueil des pratiques * rappel sur l'épidémiologie et les principales recommandations dans l'arthrose des membres inférieurs à la phase médicale et chirurgicale - 2 groupes : travail à partir de situations cliniques reprenant différents phénotypes de patients à la phase médicale et chirurgicale * analyse clinique et comportementale du niveau d'activité physique (notion de freins et leviers) * élaboration d'un programme d'exercice analytique ou fonctionnel - Pleinière : * restitution * critères principaux susceptibles d'améliorer la prise en charge médicale * "Take home messages"		

Etape 3			
Format	Non présentiel	Durée (en jours)	0.5
Titre	Evaluation à distance		
Description	Evaluation par voie électronique des analyses de pratiques		

Fiche du programme 41121500010 de l'organisme MPR ODPC MPR ODPC

Descriptif du programme:

Référence Programme OGDPC	41121500010
Titre du programme	Troubles anorectaux et pathologies neurologiques
Référence organisme	
Lien sur votre site: http://	www.atout-org.com/sofmer2015/

Catégories professionnelles :

1. Médecin

- *Chirurgie orthopédique et traumatologique*
- *Chirurgie urologique*
- *Chirurgie viscérale et digestive*
- *Gériatrie / Gérontologie*
- *Gynécologie médicale*
- *Gynécologie obstétrique / Obstétrique*
- *Médecine du travail*
- *Médecine physique et de réadaptation*
- *Rhumatologie*

2. Infirmiers

- *Infirmier Diplômé d'Etat (IDE)*

Orientation

1. Orientation n° 1 : contribuer à l'amélioration de la prise en charge des patients. S'inscrivent dans cette orientation les programmes de développement professionnel continu ayant notamment pour objectifs

- *l'optimisation des stratégies diagnostiques et thérapeutiques dans les pathologies aiguës et chroniques*
- *la promotion des parcours de santé et de soins, comprenant pour le patient le juste enchaînement de l'intervention des différentes compétences professionnelles liées directement ou indirectement aux soins préventifs et curatifs*
- *la maîtrise des indications et contre-indications des actes diagnostics et thérapeutiques, des prescriptions en matière de médicaments, de dispositifs médicaux, d'examens biologiques, de transports sanitaires*
- *les programmes d'études cliniques et épidémiologiques visant à évaluer des pratiques et à actualiser et/ou compléter des recommandations de bonne pratique clinique*

2. Orientations n°2 : contribuer à l'amélioration de la relation entre professionnels de santé et patients. S'inscrivent dans cette orientation les programmes de développement professionnel continu ayant notamment pour objectifs

- *le développement de l'information et de l'autonomie du patient*
- *de favoriser le bon usage et l'observance des traitements*
- *l'amélioration de la qualité de vie du patient et la prise en charge des personnes fragiles et/ou handicapées, et de leur entourage*

- la formation à l'éducation thérapeutique (permettre aux patients atteints de maladie chronique d'acquérir ou de développer les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux l'évolution de leur maladie)

3. Orientations n°3 : contribuer à l'implication des professionnels de santé dans la qualité et la sécurité des soins ainsi que dans la gestion des risques. S'inscrivent dans cette orientation les programmes de développement professionnel continu ayant notamment pour objectifs

- de développer une approche sur la pertinence des soins et des actes par des outils adaptés à son amélioration

4. Orientation n° 4 : contribuer à l'amélioration des relations entre professionnels de santé et au travail en équipes pluriprofessionnelles. S'inscrivent dans cette orientation les programmes de développement professionnel continu ayant notamment pour objectifs

- l'élaboration de référentiels communs et de coopérations professionnelles
- la coordination de la prise en charge : organisation, plans de soins, protocoles pluridisciplinaires, dossier médical notamment au niveau territorial, relation entre médecins traitants et correspondants

5. Orientation n° 5 : contribuer à l'amélioration de la santé environnementale. En lien avec les axes développés lors de la conférence environnementale, le développement professionnel continu mettra notamment l'accent sur

- les actions que peuvent mettre en place les professionnels de santé, notamment celles inscrites dans le plan national santé environnement 2009/2013 et le plan national santé au travail 2010/2014.

Type de programme	mixte
-------------------	-------

Méthodes

1. Pédagogique ou cognitive

* *En groupe*

◦ Formation présentielle (congrès scientifique, séminaire, colloque, journée, atelier, formation interactive, formation universitaire...)

2. Analyse des pratiques

* *Revue de dossiers et analyse de cas*

◦ Groupe d'analyse de pratiques, staff des équipes médico-soignantes ou médico-techniques, pratiques réflexives sur situations réelles

* *Indicateurs*

◦ Suivi d'indicateurs

◦ Audit clinique

* *Analyse de parcours de soins*

◦ Chemin clinique

* Analyse de parcours professionnel

° Bilan de compétences

3. Approche intégrée à l'exercice professionnel

* Exercice coordonné protocolé pluriprofessionnel (en réseaux, maisons, pôles ou centres de santé ...)

Mode d'exercice du participant	Libéral Salarié CDS Salarié non CDS (y compris hospitalier)			
Année de début du programme	2015			
Durée	Annuelle			
Résumé (500 caractères max.)	Les troubles anorectaux sont fréquents dans les pathologies neurologiques centrales ou périphériques. Leurs mécanismes sont complexes, secondaires à la maladie neurologique mais aussi aux médicaments quotidiens, à l'alitement prolongé ou encore au manque d'exercice physique. Leur retentissement sur la vie quotidienne est important. Leur prise en charge spécifique repose avant tout sur une optimisation de la défécation et du transit et sur une éducation spécifique des patients. Une bonne prise en charge, en facilitant le transit et l'évacuation des selles, améliore le quotidien des patients.			
Recommandation de l'organisme	Participation obligatoire au congrès sofmer Montpellier 2015 avec participation à la session Pelvi périnéologie le vendredi 9 octobre de 14h30 à 16h.			
Pré-requis	Pré-requis souhaités : connaissance générale sur la physiopathologie anorectale, modalité d'évaluation et de traitement.			
Nombre d'étapes	3			
Concepteur du programme	Association SOFMER			
Nombre total prévisionnel de participants au programme	30			
Prix de vente du programme pour un participant :	0 €			
Forfaits				
Du	Au	Coût total pour l'OGDPC pour un participant	Forfait versé par l'OGDPC pour l'organisme	Forfait versé par l'OGDPC pour le praticien
01/01/2014	31/12/2014	722 €	722,00 €	0 €
01/01/2015	31/12/2015	722 €	722,00 €	0 €
Nombre de participants maxi par session		30		

Les étapes:

Etape 1			
Format	Présentiel	Durée (en jours)	0.5
Titre	Session pratique : Troubles anorectaux et pathologies neurologiques		
Description	Animateurs : Amandine Guinet Lacoste, Marie Caroline Pouget. Analyse de		

pratique clinique à partir de cas cliniques (QCM, question réponse). Objectif de l'atelier : - comment les rechercher? - comment les évaluer? - comment les prendre en charge? "Take home messages"

Etape 2

Format	Présentiel	Durée (en jours)	0.5
Titre	Session Pelvi périnéologie le vendredi 9 octobre de 14h30 à 16h		
Description	Communications orales (président : Pr Gilberte Robain)		

Etape 3

Format	Non présentiel	Durée (en jours)	0.5
Titre	Evaluation à distance		
Description	Evaluation par voie électronique des analyses de pratique		

Descriptif du programme:

Référence Programme OGDPC	41121500011
Titre du programme	Conduite automobile et handicap
Référence organisme	
Lien sur votre site: http://	www.atout-org.com/sofmer2015/

Catégories professionnelles :

1. Paramédicaux

- Ergothérapeute
- Masseur-kinésithérapeute

2. Médecin

- Chirurgie orthopédique et traumatologique
- Gériatrie / Gériologie
- Médecine du travail
- Médecine physique et de réadaptation
- Rhumatologie

3. Infirmiers

- Infirmier Diplômé d'Etat (IDE)

4. Paramédicaux

- Orthésiste

Orientation

1. Orientation n° 1 : contribuer à l'amélioration de la prise en charge des patients. S'inscrivent dans cette orientation les programmes de développement professionnel continu ayant notamment pour objectifs

- l'optimisation des stratégies diagnostiques et thérapeutiques dans les pathologies aiguës et chroniques
- la promotion des parcours de santé et de soins, comprenant pour le patient le juste enchaînement de l'intervention des différentes compétences professionnelles liées directement ou indirectement aux soins préventifs et curatifs
- la promotion des actions de prévention ou de dépistage
- la maîtrise des indications et contre-indications des actes diagnostics et thérapeutiques, des prescriptions en matière de médicaments, de dispositifs médicaux, d'examens biologiques, de transports sanitaires
- les programmes d'études cliniques et épidémiologiques visant à évaluer des pratiques et à actualiser et/ou compléter des recommandations de bonne pratique clinique

2. Orientations n°2 : contribuer à l'amélioration de la relation entre professionnels de santé et patients. S'inscrivent dans cette orientation les programmes de développement professionnel continu ayant notamment pour objectifs

- le développement de l'information et de l'autonomie du patient
- l'amélioration de la qualité de vie du patient et la prise en charge des personnes fragiles et/ou

handicapées, et de leur entourage

- *la formation à l'éducation thérapeutique (permettre aux patients atteints de maladie chronique d'acquérir ou de développer les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux l'évolution de leur maladie)*

3. Orientations n°3 : contribuer à l'implication des professionnels de santé dans la qualité et la sécurité des soins ainsi que dans la gestion des risques. S'inscrivent dans cette orientation les programmes de développement professionnel continu ayant notamment pour objectifs

- *d'améliorer la connaissance des enjeux de sécurité sanitaire et des procédures de déclaration d'évènements indésirables*
- *de développer une approche sur la pertinence des soins et des actes par des outils adaptés à son amélioration*
- *l'accréditation de la qualité de la pratique professionnelle des médecins décrite aux articles L. 4135-1 et suivants*

4. Orientation n° 4 : contribuer à l'amélioration des relations entre professionnels de santé et au travail en équipes pluriprofessionnelles. S'inscrivent dans cette orientation les programmes de développement professionnel continu ayant notamment pour objectifs

- *l'élaboration de référentiels communs et de coopérations professionnelles*
- *la coordination de la prise en charge : organisation, plans de soins, protocoles pluridisciplinaires, dossier médical notamment au niveau territorial, relation entre médecins traitants et correspondants*
- *les coopérations entre professionnels de santé relevant des articles L. 4011-1 et suivants du code de la santé publique*

5. Orientation n° 5 : contribuer à l'amélioration de la santé environnementale. En lien avec les axes développés lors de la conférence environnementale, le développement professionnel continu mettra notamment l'accent sur

- *les actions que peuvent mettre en place les professionnels de santé, notamment celles inscrites dans le plan national santé environnement 2009/2013 et le plan national santé au travail 2010/2014.*

Type de programme

mixte

Méthodes

1. Pédagogique ou cognitive

** En groupe*

◦ Formation présentielle (congrès scientifique, séminaire, colloque, journée, atelier, formation interactive, formation universitaire...)

2. Analyse des pratiques

** Revue de dossiers et analyse de cas*

◦ Groupe d'analyse de pratiques, staff des équipes médico-soignantes ou médico-techniques, pratiques réflexives sur situations réelles

** Indicateurs*

◦ Suivi d'indicateurs

° Audit clinique

* *Analyse de parcours de soins*

° Chemin clinique

* *Analyse de parcours professionnel*

° Bilan de compétences

3. Approche intégrée à l'exercice professionnel

* *Exercice coordonné protocolé pluriprofessionnel (en réseaux, maisons, pôles ou centres de santé ...)*

Mode d'exercice du participant	Libéral Salarié CDS Salarié non CDS (y compris hospitalier)
Année de début du programme	2015
Durée	Annuelle
Résumé (500 caractères max.)	La conduite automobile est une activité très souvent associée à la notion d'autonomie et de liberté auxquelles chaque usager est souvent très attaché. Cependant, la plupart des patients pris en charge en MPR sont concernés par la réglementation sur l'aptitude à la conduite automobile. Cette réglementation est souvent mal ou méconnue tant de la part des professionnels que des patients eux-mêmes. Mais celle-ci reste souvent imprécise quant aux conditions permettant le maintien ou non de cette activité et le médecin spécialiste très souvent mentionné pour apporter les éléments utiles à la prise de décision. La réalisation d'évaluation pluridisciplinaire structurée, menée par les équipes de MPR, permet d'apporter des éléments objectifs très utiles à la prise de décision. Elle permet également un accompagnement du patient, soit dans la concrétisation de son projet de reprise de la conduite, soit dans la mise en place de moyens de compensation voire de rééducation appropriés. L'objectif de cette session est d'aborder les aspects réglementaires et les modalités d'évaluation qui peuvent être proposées par les équipes de MPR. Les participants échangeront sur leurs pratiques à partir de cas cliniques.
Recommandation de l'organisme	Participation obligatoire au congrès sofmer Montpellier 2015 avec participation à la session conduite automobile et handicap le samedi 10 octobre de 9h à 10h30
Pré-requis	
Nombre d'étapes	3
Concepteur du programme	Association SOFMER

Nombre total prévisionnel de participants au programme	30			
Prix de vente du programme pour un participant :	0 €			
Forfaits				
Du	Au	Coût total pour l'OGDPC pour un participant	Forfait versé par l'OGDPC pour l'organisme	Forfait versé par l'OGDPC pour le praticien
01/01/2014	31/12/2014	722 €	722,00 €	0 €
01/01/2015	31/12/2015	722 €	722,00 €	0 €
Nombre de participants maxi par session	30			

Les étapes:

Etape 1			
Format	Présentiel	Durée (en jours)	0.5
Titre	Session cognitive le samedi de 9h à 10h30		
Description	Communications orales congrès sofmer		

Etape 2			
Format	Présentiel	Durée (en jours)	0.5
Titre	Session pratique : conduite automobile et handicap		
Description	Animateurs : Francis Lemoine, Michel Enjalbert, Anne Claire Dapolito, Jean Michel Mazaux, Alain Yelnik. Description de l'atelier : information sur les questions d'aptitude à la conduite et des évaluations pluridisciplinaires : rappel sur la réglementation, les pratiques françaises et étrangères puis échanges à partir de cas pratiques. Objectif de l'atelier : amélioration des connaissances sur la question de l'aptitude à la conduite dans les suites d'un handicap et partage de pratiques.		

Etape 3			
Format	Non présentiel	Durée (en jours)	0.5
Titre	Evaluation à distance		
Description	Evaluation par voie électronique des analyses de pratique		

Fiche du programme 41121500012 de l'organisme MPR ODPC MPR ODPC

Descriptif du programme:

Référence Programme OGDPC	41121500012
Titre du programme	Prise en charge non médicamenteuse de la douleur
Référence organisme	
Lien sur votre site: http://	www.atout-org.com/sofmer2015/

Catégories professionnelles :

1. Paramédicaux

- Ergothérapeute
- Masseur-kinésithérapeute

2. Médecin

- Anesthésiologie - Réanimation chirurgicale
- Gériatrie / Gériologie
- Médecine du travail
- Médecine physique et de réadaptation
- Rhumatologie

3. Infirmiers

- Infirmier Diplômé d'Etat (IDE)

Orientation

1. Orientation n° 1 : contribuer à l'amélioration de la prise en charge des patients. S'inscrivent dans cette orientation les programmes de développement professionnel continu ayant notamment pour objectifs

- l'optimisation des stratégies diagnostiques et thérapeutiques dans les pathologies aiguës et chroniques
- la promotion des parcours de santé et de soins, comprenant pour le patient le juste enchaînement de l'intervention des différentes compétences professionnelles liées directement ou indirectement aux soins préventifs et curatifs
- la promotion des actions de prévention ou de dépistage
- la maîtrise des indications et contre-indications des actes diagnostics et thérapeutiques, des prescriptions en matière de médicaments, de dispositifs médicaux, d'examen biologiques, de transports sanitaires
- les programmes d'études cliniques et épidémiologiques visant à évaluer des pratiques et à actualiser et/ou compléter des recommandations de bonne pratique clinique

2. Orientations n°2 : contribuer à l'amélioration de la relation entre professionnels de santé et patients. S'inscrivent dans cette orientation les programmes de développement professionnel continu ayant notamment pour objectifs

- le développement de l'information et de l'autonomie du patient
- de favoriser le bon usage et l'observance des traitements
- l'amélioration de la qualité de vie du patient et la prise en charge des personnes fragiles et/ou handicapées, et de leur entourage

- l'amélioration de la prise en charge de la douleur et de la fin de vie des patients
- la formation à l'éducation thérapeutique (permettre aux patients atteints de maladie chronique d'acquérir ou de développer les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux l'évolution de leur maladie)
- la formation à la relation « professionnel de santé – patient » ou au « partenariat soignant – soigné ».

3. Orientations n°3 : contribuer à l'implication des professionnels de santé dans la qualité et la sécurité des soins ainsi que dans la gestion des risques. S'inscrivent dans cette orientation les programmes de développement professionnel continu ayant notamment pour objectifs

- d'améliorer la connaissance des enjeux de sécurité sanitaire et des procédures de déclaration d'évènements indésirables
- de développer une culture de gestion des risques au sein des équipes (pluri)professionnelles de santé, notamment à travers les démarches qualité et les procédures de certification
- de développer une approche sur la pertinence des soins et des actes par des outils adaptés à son amélioration
- l'accréditation de la qualité de la pratique professionnelle des médecins décrite aux articles L. 4135-1 et suivants
- la lutte contre le mésusage et le détournement de certains médicaments

4. Orientation n° 4 : contribuer à l'amélioration des relations entre professionnels de santé et au travail en équipes pluriprofessionnelles. S'inscrivent dans cette orientation les programmes de développement professionnel continu ayant notamment pour objectifs

- l'élaboration de référentiels communs et de coopérations professionnelles
- la coordination de la prise en charge : organisation, plans de soins, protocoles pluridisciplinaires, dossier médical notamment au niveau territorial, relation entre médecins traitants et correspondants
- les coopérations entre professionnels de santé relevant des articles L. 4011-1 et suivants du code de la santé publique

5. Orientation n° 5 : contribuer à l'amélioration de la santé environnementale. En lien avec les axes développés lors de la conférence environnementale, le développement professionnel continu mettra notamment l'accent sur

- les actions que peuvent mettre en place les professionnels de santé, notamment celles inscrites dans le plan national santé environnement 2009/2013 et le plan national santé au travail 2010/2014.

Type de programme	mixte
-------------------	-------

Méthodes

1. Pédagogique ou cognitive

* En groupe

° Formation présentielle (congrès scientifique, séminaire, colloque, journée, atelier, formation interactive, formation universitaire...)

2. Analyse des pratiques

* Revue de dossiers et analyse de cas

° Groupe d'analyse de pratiques, staff des équipes médico-soignantes ou médico-techniques, pratiques

réflexives sur situations réelles

* *Indicateurs*

° Suivi d'indicateurs

° Audit clinique

* *Analyse de parcours de soins*

° Chemin clinique

* *Analyse de parcours professionnel*

° Bilan de compétences

3. Approche intégrée à l'exercice professionnel

* *Exercice coordonné protocolé pluriprofessionnel (en réseaux, maisons, pôles ou centres de santé ...)*

Mode d'exercice du participant	Libéral Salarié CDS Salarié non CDS (y compris hospitalier)			
Année de début du programme	2015			
Durée	Annuelle			
Résumé (500 caractères max.)	Synopsis : le médecin de médecine physique et de réadaptation comme spécialiste de la douleur chronique!			
Recommandation de l'organisme	Participation obligatoire au congrès Sofmer Montpellier 2015 avec participation à la session appareil locomoteur le jeudi 8 octobre de 14h à 18h.			
Pré-requis				
Nombre d'étapes	3			
Concepteur du programme	Association SOFMER			
Nombre total prévisionnel de participants au programme	30			
Prix de vente du programme pour un participant :	0 €			
Forfaits				
Du	Au	Coût total pour l'OGDPC pour un participant	Forfait versé par l'OGDPC pour l'organisme	Forfait versé par l'OGDPC pour le praticien
01/01/2014	31/12/2014	722 €	722,00 €	0 €
01/01/2015	31/12/2015	722 €	722,00 €	0 €
Nombre de participants maxi par session		30		

Les étapes:

Etape 1			
Format	Présentiel	Durée (en jours)	0.5
Titre	Session cognitive : appareil locomoteur jeudi 8 octobre de 14h à 18h30		

Description	Communications orales Congrès Sofmer		
Etape 2			
Format	Présentiel	Durée (en jours)	0.5
Titre	Session pratique : prise en charge non médicamenteuse de la douleur		
Description	<p>Animateurs : Isabelle Tavares, Patrick Ginies. Description de l'atelier : de l'utilisé du concept de Maladie Douloureuse Chronique et de sa prise en charge non médicamenteuse, connaissance pratique : outils d'évaluation et d'éducation du patient et du médecin. Alliance thérapeutique. Objectif de l'atelier : Méthodes : 30 minutes de présentation du problème de la maladie douloureuse chronique (diaporama) 6 films : 3 sur le méthodes non médicamenteuses et 3 sur l'attitude du médecin face à la plainte chronique. En synthèse : jeu de rôle avec la salle et échanges. Mots clés : douleur chronique, évaluation de la douleur, relation médecin/patient, douleur neuropathique, éducation thérapeutique, antalgie non médicamenteuse, alliance thérapeutique.</p>		
Etape 3			
Format	Non présentiel	Durée (en jours)	0.5
Titre	Evaluation à distance		
Description	Evaluation par voie électronique des analyses de pratique.		